

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Jeudi 25 août 2022 – 20 H**

**PRÉSENTS** : Ghislaine DUPUY – Nicolas REY - Jean-Jacques RAFFIN - Christophe VUILLEMIN – Gérard DUTEL – Véronique DEBERT – Sylvie GANGLOFF – Guillaume GARIN – Pierre-Jean LAFFAY – Stéphane BONIFACE

**ABSENTS EXCUSÉS** : 0

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Nicolas REY

Le conseil municipal approuve et signe le compte rendu de la séance du 22 juillet 2022.

**1/ TRAVAUX BÂTIMENTS**

Nicolas REY, Premier Adjoint, fait un point sur l'avancement des travaux dans les divers bâtiments communaux :

- **Cantine** : visite du CM avant la présente séance. Les travaux sont quasiment terminés, il reste juste à poser : une tablette sur la fenêtre et une dans la niche ainsi que les baguettes de décoration vers le lave-main.
- **Ecole** : la pose du portail est à terminer par l'entreprise CHAVOT qui a été relancée plusieurs fois par le 1<sup>er</sup> adjoint. Ensuite, Bertrand MUZELLE pourra installer le visiophone et la motorisation.
- **Travaux de peinture réalisés cet été**
  - Ecole : Les bancs, les piliers du préau ainsi que la planche de rive et les barrières de la ruelle ont été repeints. La porte en bois été lasurée.
  - Les croix dans la campagne ont été également lasurées et St Julien repeint.
  - Cure : peinture de la rambarde rouillée et de la barrière.
  - Salle des fêtes : peinture de la porte arrière
  - Portail de la Rumeur Libre : repeint en bleu.
- **Toiture cure** : 3 entreprises ont été contactées, une 4<sup>ème</sup> le sera la semaine prochaine. Le retour des offres est demandé pour le vendredi 9 septembre 2022. Après les premiers contacts qu'a eu le 3<sup>ème</sup> adjoint, il ressort que compte tenu du remplissage des cahiers de commandes et de la pénurie de fournitures, les travaux ne pourront être entrepris qu'au printemps 2023.
- **Salle de basket**

Pose du sol : elle a été réalisée cette semaine, Les terrains seront tracés la semaine prochaine.

Préconisations de la société AUBONNET qui assure la pose : pour ne pas abimer le sol, il ne faut pas y laisser une charge lourde longtemps pour ne pas le « marquer » à vie. Il faut répartir les charges via des plaques de bois (exemple disposer des plaques en bois sous la béquille du camion frigo ou sous les pieds du podium...)

A noter qu'après le dessin des tracés, personne ne devra marcher sur le sol pendant 48 H afin de garantir leur parfaite adhésion.

L'Avant-Projet Sommaire a été présenté par le Cabinet Ampère le 28 juillet dernier : l'estimatif de travaux s'élève à 416.800 € HT (hors maîtrise d'œuvre estimée à moins de 10 % du montant de travaux). Le 02 août : le Maire et les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> adjoint ont analysé les solutions techniques proposées, puis la commission Bâtiments s'est réunie pour une deuxième lecture. Un mail a été adressé au maître d'œuvre avec 17 questions portant sur des demandes de précisions ou des choix optionnels.

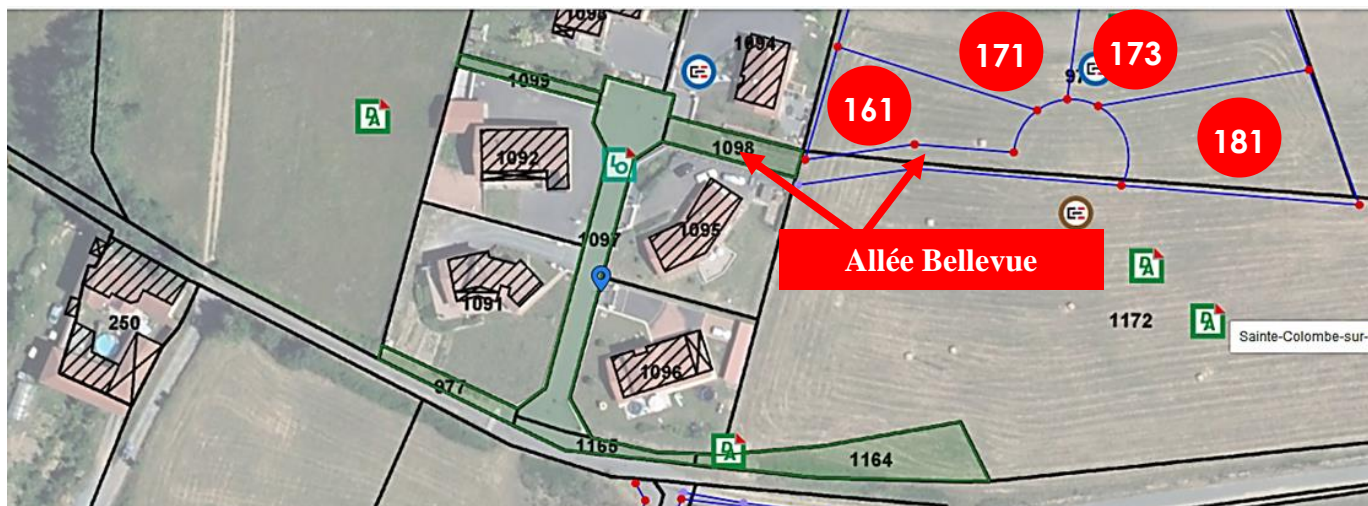
Pour pallier l'augmentation significative du montant des travaux de remise aux normes, de nouvelles subventions ont été recherchées. Le conseil a donné son accord pour déposer un dossier à l'Agence Nationale du Sport chiffré à 160.353 € HT estimé sur le dernier prévisionnel de 416.800 € HT hors maîtrise d'œuvre au titre de la rénovation énergétique et la modernisation des équipements sportifs.

La demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes a été réactualisée. Le rectificatif du plan de financement sera transmis à AURA pour 149.052 € au titre des équipements sportifs.

Délibérations adoptées à l'unanimité.

## 2/ DÉNOMINATION DE VOIE ET NUMÉROTATION DES PARCELLES DU LOTISSEMENT PRIVÉ À BOUCHOUCLETTE

Lotissement Mathelin – **Allée Bellevue** dans la continuité de l'accès au lotissement Bellevue. Les n° 161, 171, 173 et 181 ont été attribués après mesures effectuées.



## 3/ RECENSEMENT DE LA POPULATION 2023

Un élu ne peut exercer les fonctions d'agent recenseur mais celles de coordonnateur communal. Il a donc fallu retirer la délibération prise en conseil municipal en juin 2022.

**Désignation de l'agent recenseur** : Tristan DEBERT.

**Désignation du coordonnateur communal** : Véronique GATARD-DEBERT.

Délibération prise à l'unanimité, les arrêtés nominatifs correspondants seront rédigés.

## 4/ CONVENTION AVEC LA CCFE POUR LE TRANSFERT DES DONNÉES GÉOLOIRE (SIEL) À GÉOForez-Est (CCFE)

La commune avait signé une convention avec le SIEL pour l'utilisation de la plateforme GEOLOIRE. La Communauté de Communes Forez-Est vient de faire le choix de développer

de nouvelles cartographies et a signé une convention avec le SIEL pour que les données GEOLOIRE soient transférées à GEOForez-Est. L'accès à la nouvelle plateforme sera gratuit pour la commune, CCFE prenant en charge financièrement les abonnements pour toutes les communes membres.

#### **5/ SUPPRESSION RÉGIE DE RECETTES**

Régie de recettes créée en 2011 pour gérer les encaissements en espèces des photocopies, locations salles, festival de musique. Aucun mouvement répertorié depuis 2015. Décision est prise de supprimer ladite régie de recettes.

#### **6/ DEMANDE DE SUBVENTION COMMUNALE**

L'école de musique et de danse de Balbigny et Bussières demande à la commune une participation de 95 € par enfant mineur (5) domiciliés à Sainte Colombe-sur-Gand. Le conseil décide de ne pas participer afin de ne pas faire de différence entre les enfants qui pratiquent des activités différentes.

Une réflexion plus globale sera menée pendant l'année scolaire sur cette problématique d'aides aux activités périscolaires, ainsi que sur l'organisation d'une « journée des associations ».

#### **7/ QUESTIONS DIVERSES**

**Parcelles de la station** : acte de vente signé le 27 juillet 2022.

**Personnel communal** : Tony BRUNEL a travaillé du 25 juillet au 19 août, puis Angéline BISSAY a pris le relais pour une semaine. Notre agent Pascal sera en congé à partir du 1<sup>er</sup> septembre au soir. Loïc partira en stage de titularisation les 6, 7, 10, 11 et 12 octobre 2022.

**Voirie** : les miroirs de l'allée du Château (au-dessus de la SAR) et de la rue du Pèlerin (sortie route de Saint Cyr) ont été posés, reste à remplacer les panneaux CÉDEZ LE PASSAGE par des panneaux STOP et à réaliser la signalisation horizontale (Stéphane fera le marquage au sol).

La préparation des travaux de voirie 2022 débutera semaine 35.

**Camion pizza** : l'entreprise « Pizza Roland » a demandé à stationner le mercredi soir à côté des garages Devillaine, des Pizzas au feu de bois seront proposées.

Le Conseil accepte ; le montant de la redevance sera à définir lors d'un prochain conseil municipal à l'issue de 3 mois de fonctionnement.

#### **Utilisation des salles communales par les élus :**

Madame le Maire propose que soit à nouveau actée et pérennisée la possibilité donnée aux membres du conseil municipal de bénéficier de la gratuité de la salle de la cure une fois par an et de la salle des fêtes une fois par mandat.

Ceci en compensation de l'investissement de chacun dans la gestion communale (temps consacré à la participation aux réunions de conseil municipal, de commissions communales, représentativité de la commune à diverses manifestations ou réunions extérieures, manutention et travaux bénévoles...).

L'intéressé(e) ne s'acquittera pas de la location mais du forfait-chauffage (lorsqu'il aura été utile de le faire fonctionner) et se chargera du nettoyage des lieux après utilisation.

**Réunion des Présidents d'associations** : arrêtée au vendredi 7 octobre à 19 H 30 à la cure. En profiter pour aborder la mise en place systématique des contrats de location ou de mise à disposition, désormais exigés par le Trésor Public à l'appui des titres de recettes correspondants.

**Repas des Anciens** : le 19 novembre 2022 ; y assisteront Jean-Jacques et Stéphane.

**Pique-nique élus et responsables d'associations de Sainte Colombe et Saint Cyr** : samedi 17 septembre 2022 à la zone de Saint Cyr, bien penser à faire passer les coupons réponses et les règlements.

La Famille RAFFIN remercie les élus pour leur marque de sympathie lors du décès de Marinette RAFFIN.

**Prochaine séance de conseil municipal le jeudi 29 septembre 2022 à 20 H.**

La séance est levée à 23 H 30